

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 11

Nombre de Conseillers votants..... 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-01 - Vote des taux d'imposition 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'adopter les taux communaux d'imposition pour l'année 2021.

Il est précisé que la fiscalité communale est fortement impactée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 au niveau local, avec les deux conséquences suivantes :

- l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière) ;
- la TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de THp de communes : mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur. Le coefficient correcteur a pour objet de corriger chaque année - à la hausse ou à la baisse - les recettes de la TFPB communale, après transfert de la part départementale en 2021. Il permet de neutraliser la sur-compensation ou sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB ; il intègre la dynamique de la base de la TFPB sans influencer sur la politique de taux de la commune.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les taux votés seront appliqués aux bases prévisionnelles telles que notifiées par les services fiscaux. La somme sera inscrite au budget en recettes de fonctionnement au chapitre 73 - article 73111.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 11 mars 2021 ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.13% (dont 15.26% de taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.64%

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

DE VALIDER la proposition de la commission finances comme exposé ci-dessus

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-02 -Convention 2021 école privée Saint Sixte

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que pour déterminer le montant de la subvention versée à l'école privée Saint Sixte, il convient de déterminer le coût d'un enfant en classe maternelle et primaire de l'école communale Angélique Mounier.

- élève de classe maternelle : 1 704€
- élève de classe primaire : 245€

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 11 mars 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal la répartition suivante :

Classes	Coût d'un élève de l'École Publique en 2020*	Effectifs Ecole Privée au 01.01.2021*	Total
Maternelles	1 704€	24	40 896€
Elémentaires	245€	22	5 390 €
Total			46 286 €

* hors élèves extérieurs

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

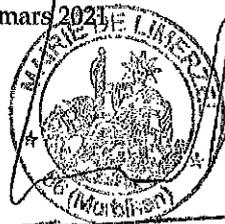
DE VALIDER le montant versé à l'OGEC de l'école privée Saint Sixte pour le montant exposé ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 25 mars 2021

Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-03 - Crédits alloués aux écoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des crédits sont alloués aux écoles pour :

- l'achat de fournitures scolaires
- les voyages pédagogiques
- l'organisation de l'arbre de Noël

Il est proposé aux membres du conseil municipal la reconduction des montants de l'année dernière à savoir :

Aides allouées par enfant aux écoles	Proposition 2021
fournitures scolaires	40,00 €
voyages pédagogiques	30,00 €
arbre de Noël	10,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

DE VALIDER le montant proposé pour l'achat de fourniture scolaire, les voyages pédagogiques et l'organisation d'arbre de Noël

DE VALIDER l'inscription au budget des crédits correspondants

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 11

Nombre de Conseillers votants..... 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-04 – Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les subventions suivantes :

Associations communales

ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) (lutte contre des nuisibles) 435,0

AJT 300,0

André Yvette un vieux gréement breton 0,0

Arts et culture 300,0

Arts et culture (concours photo) 150,0

Basket Loisirs Limerzel 300,0

Boule Bretonne 300,0

Club de l'Age d'or 300,0

Comité des Fêtes 0,0

Comité de la Châtaigne (subvention) 300,0

Comité de la Châtaigne (compensation prêt de vaisselle) 150,0

FNACA (Fédération Nationale des Anciens combattants) 300,0

Gymnastique Entretien 300,0

Gymnastique Entretien (subvention exceptionnelle) 500,0

Hismerzher Dart's Club 300,0

Limerzel Sports Loisirs 300,0

Nouvel Horizon 300,0

Nature détente et compagnie 300,0

Saint Clair 900,0

Associations intercommunales

MOSAICK (aide à l'accueil de réfugiés)	MALANSAC	250,0
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)(4,5€/hab)	MALANSAC	6057,0
Association des Donneurs de Sang	QUESTEMBERT	50,0
Harmonie Fanfare	LE COURS	50,0
Croix-Rouge Française	QUESTEMBERT	100,0
RES'AGRI	QUESTEMBERT	100,0

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

ROCHEFORT-EN-TERRRE 50,0
ID : 058-219601113-20210325-2021_03_04-DE

Association des Accidentés de la Vie section Rochefort-en-Terre ROC
Association des amis et parents d'élèves au collège René Guy Cadou
COSI (comité d'oeuvres sociales intercommunales)

MALANSAC 100,0
QUESTEMBERT 275,0

Associations départementales

Rêves de clown	VANNES	50,0
Les Restaurants du Cœur	VANNES	110,0
Secours Catholique	VANNES	50,0
Comité du Morbihan de la Ligue contre le cancer	VANNES	50,0

Autres

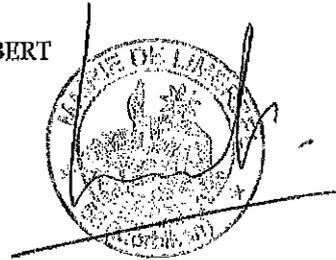
Centre social Eveil	LIMERZEL	11440,6
---------------------	----------	---------

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

D'APPROUVER la proposition ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-05 - Budget principal : approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

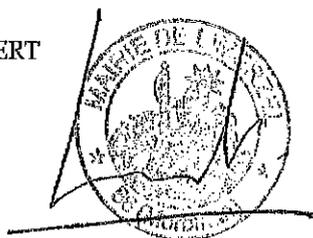
- APPROUVE les dispositions ci-dessus,

- DONNE quitus de sa gestion pour l'exercice 2020 à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Limerzel.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 25 mars 2021

Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le
ID : 056-215601113-20210325-CA_PRINC_2020-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-06 – Budget principal : Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.
Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2020 du budget communal.

Section de fonctionnement

Recettes :	1 153 710,96€
Dépenses :	1 085 532,26€
Excédent :	68 178,70€

Section d'investissement

Recettes :	393 724,36€
Dépenses :	335 334,73€
Excédent :	58 389,63€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2020 permet de constater

Section de fonctionnement : Résultat : + **347 454,34**

Section d'investissement : Résultat : - **129 105,46**

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Questembert.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 11 mars 2021,
Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2020 de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :
D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget principal communal

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-07 – Budget principal : affectation de résultats
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame Gain Sylvie, adjointe informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérants les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = + 347 454,34€
- Déficit cumulé d'investissement = - 129 105.46€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- 123 397.80€ en recettes de fonctionnement (002)
- 224 056.54€ en recettes d'investissement (1068)
- 129 105.46€ en dépenses d'investissement (001)

Ceci étant exposé,

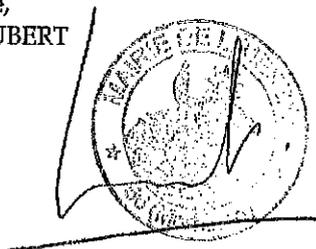
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de valider la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

- 123 397.80€ en recettes de fonctionnement (002)
- 224 056.54€ en recettes d'investissement (1068)
- 129 105.46€ en dépenses d'investissement (001)

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-08 – Budget principal : Vote du budget primitif 2021

Madame Gain, adjointe au Maire, indique que :

Vu à l'avis favorable de la commission finances en date du 11 mars 2021,
Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 225 619.51 €

Dépenses et recettes d'investissement : 793 976.47 €

- **CHARGER** Monsieur le Maire et lui **DONNER** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2021.

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 225 619.51 €

Dépenses et recettes d'investissement : 793 976.47 €

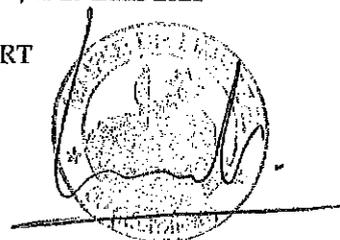
- **CHARGE** Monsieur le Maire et lui **DONNE** tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2021.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 25 mars 2021

Le Maire,

Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-09 – Budget commerces/logement : Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

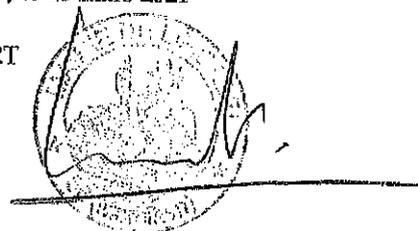
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE les dispositions ci-dessus,

- DONNE quitus de sa gestion du budget annexe commerces/logement pour l'exercice 2020 à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Limerzel.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 13

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-10 - Budget commerces/logement ; Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.
Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe commerces / logement.

Section de fonctionnement

Recettes :	234 836,96€
Dépenses :	17 789,17€
Excédent :	217 047,79€

Section d'investissement

Recettes :	400 113,89€
Dépenses :	233 183,92€
Excédent :	166 929,97€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2020 permet de constater

Section de fonctionnement : Résultat : + 217 047,79

Section d'investissement : Résultat : - 22 981,67

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Questembert.

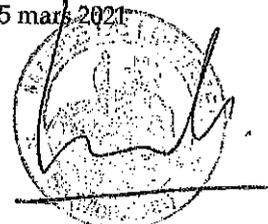
Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 11 mars 2021,

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2020 du budget annexe commerce/logement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe commerce / logement

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 056-215601113-20210325-2021_03_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-11 - Budget commerces/logement : Affectation de résultats
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame Gain, adjointe au Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérants les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = + 217 047,79€
- Déficit cumulé d'investissement = - 22 981,67€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

19 787,45€ en recettes de fonctionnement (002)
197 260,34€ en recettes d'investissement (1068)
22 981,67€ en dépenses d'investissement (001)

Ceci étant exposé,

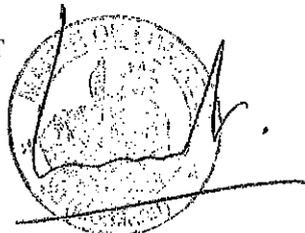
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de valider la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

19 787,45€ en recettes de fonctionnement (002)
197 260,34€ en recettes d'investissement (1068)
22 981,67€ en dépenses d'investissement (001)

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-12 - Budget commerces/logement : Vote du budget primitif 2021

Madame Gain, adjointe au Maire, indique que :

Vu à l'avis favorable de la commission finances en date du 11 mars 2021,
Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER l'équilibre du Budget Primitif du budget annexe commerces/logement pour l'année 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	72 287.45	72 287.45
Section d'investissement	316 242.54	316 242.54

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget annexe commerces/logement 2021.

Ceci étant exposé,

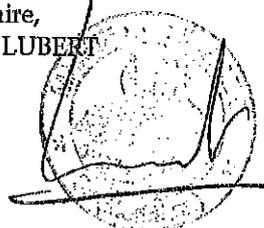
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE l'équilibre du budget primitif du budget annexe commerce/logement pour l'année 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	72 287.45	72 287.45
Section d'investissement	316 242.54	316 242.54

- CHARGE Monsieur le Maire et lui DONNE tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget annexe commerces/logement 2021.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 11

Nombre de Conseillers votants..... 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-13 – Budget lotissement : Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

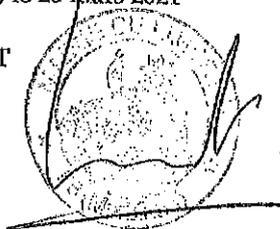
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- APPROUVE les dispositions ci-dessus,
- DONNE quitus de sa gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe lotissement à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Limerzel.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-14 – Budget lotissement : Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement.

Section de fonctionnement

Recettes :	554 360,61€
Dépenses :	386 256,72€
Résultat :	168 103,89€

Section d'investissement

Recettes :	194 680,18€
Dépenses :	271 162,12€
Résultat :	- 76 481,94€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2020 permet de constater

Section de fonctionnement : Résultat : + 174 923,94

Section d'investissement : Résultat : + 67 171,22

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Questembert.

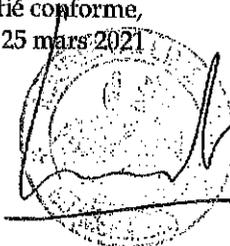
Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 11 mars 2021,

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 056-215601113-20210325-2021_03_15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-15 - Budget lotissement : Affectation de résultats
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame Gain, adjointe au Maire informe à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérants les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = + 174 923.94€
- Excédent cumulé d'investissement = + 67 171.22€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :
174 923.94€ en recettes de fonctionnement (002)
67 171.22€ en recettes d'investissement (001)

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

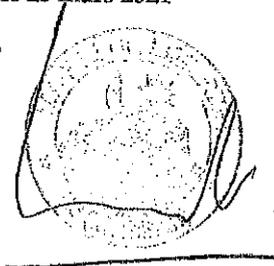
DECIDE de valider la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

174 923.94€ en recettes de fonctionnement (002)

67 171.22€ en recettes d'investissement (001)

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 11

Nombre de Conseillers votants..... 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-16 – Budget lotissement : Vote du budget primitif 2021

Madame Gain, adjointe au Maire indique que :

Vu à l'avis favorable de la commission finances en date du 11 mars 2021,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget annexe lotissement pour l'année 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	371 328,80	415 325,52
Section d'investissement	60 531,22	315 000,02

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget annexe lotissement 2021.

Ceci étant exposé,

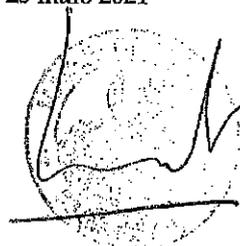
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE l'équilibre du budget primitif du budget annexe lotissement pour l'année 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	371 328,80	415 325,52
Section d'investissement	60 531,22	315 000,02

- CHARGE Monsieur le Maire et lui DONNE tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget annexe lotissement 2021.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand
Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.
Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-17 – Avancement de grade 2021 – taux de promotion

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2ème alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Vu la saisine du comité technique en date du 23 février 2021,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre de fonctionnaires} \\ \text{remplissant les conditions} \\ \text{d'avancement de grade} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Taux fixé par l'assemblée} \\ \text{délibérante (en \%)} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre de fonctionnaires pouvant être} \\ \text{promus au grade supérieur} \\ \hline \end{array}$$

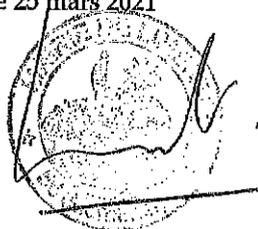
CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	100%	1

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

- **ADOpte** les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 11

Nombre de Conseillers votants..... 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-18 – Avancement de grade 2021 - Proposition d'avancement de grade

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire informe l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la saisine du comité technique en date du 23 février 2021,

Le Maire propose à l'assemblée :

Suppression du poste d'adjoint technique à temps complet et,

Création du poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet à compter du 26 mars 2021

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

- D'ADOPTER la proposition du Maire,

- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

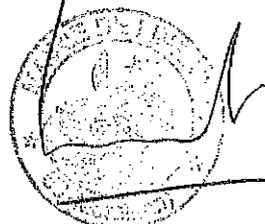
- DE VALIDER le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 25 mars 2021

Le Maire,

Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne,

Absents excusés : ALLAIN Fabrice, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

Pouvoir : Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame ELAIN Maryse pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Monsieur BEGOT Jean François donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-03-19 – régularisation temps de travail

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de direction du service périscolaire

Vu la saisine du comité technique en date du 23 février 2021,

Le Maire propose à l'assemblée :

- 1- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 11/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021 pour assurer le poste de direction du service périscolaire.
- 2- L'augmentation de la durée hebdomadaire de l'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe : 19/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

- D'ADOPTER la proposition du Maire,

- DE VALIDER le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 25 mars 2021

Le Maire,
Serge LUBERT

